

6 février 2012

Salle des fêtes de Mieussy

DOSSIER DE PRESSE

La signature du Contrat de Rivière Giffre & Risse le 6 février 2012 à Mieussy (74) marquera le démarrage d'un programme d'action d'une durée de 7 ans en faveur de la protection des biens et des personnes, de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Giffre et du Risse.



Interlocuteurs

Syndicat Intercommunal du Haut Giffre :

Yves LAURAT (Président)

Jean Charles MOGENET (Vice-Président)

Sylvie DUPLAN (Chargée de mission)

04.50.47.62.02

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords :

Martial SADDIER (Président)

Hervé FAUVAIN (Directeur)

Mireille VASSOR (chargée de communication)

04.50.25.60.14

Éléments de compréhension

Giffre & Risse

- 💧 **Communiqué de Presse**
- 💧 **Déroulement de la cérémonie**
- 💧 **Bassin versant Giffre & Risse : caractéristiques et enjeux**
- 💧 **Contrat de rivières Giffre & Risse : programme d'actions 2012-2018**
- 💧 **Acteurs concernés**



Communiqué de presse

Depuis plusieurs années les acteurs du bassin versant Giffre & Risse se sont mobilisés pour définir la politique à mener afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, et de mettre en œuvre un programme d'aménagement, de restauration et de gestion des milieux aquatiques de façon cohérente à l'échelle du bassin versant.

C'est ainsi que les élus locaux, les acteurs économiques, les services des administrations les usagers, les pêcheurs, les associations de protection de la nature,... ont travaillé ensemble à la mise en place de ce programme d'actions qui se concrétisera au travers du Contrat de Rivière Giffre & Risse.

Le lundi 6 février se déroulera la cérémonie officielle de signature de contrat de rivière, événement marquant le démarrage du programme d'actions, qui se déroulera sur la période 2012-2018.

Cette signature scelle à la fois l'engagement des acteurs locaux, maîtres d'ouvrage, à mener à bien les 71 actions prévues sur les 7 prochaines années, et également l'engagement des partenaires techniques et financiers à leur apporter leur soutien.

Ce programme d'actions opérationnelles et de travaux, va concourir au travers de sa mise en œuvre prochaine à :

- ◆ **l'amélioration de la qualité des eaux superficielles** et souterraines (Volet A)
- ◆ **la gestion quantitative de la ressource** en crue (protection des biens et des personnes) et à l'étiage (gestion des manques d'eau et qualité des milieux naturels) (Volet B),
- ◆ **le maintien des fonctionnalités** du milieu physique (Volet B),
- ◆ **la mise en valeur des milieux** et le **maintien des usages** de l'eau (Volet B),
- ◆ **l'animation et le suivi** du contrat de rivière pour assurer la transversalité de l'action et la concertation, l'implication des riverains professionnels et du grand public, la sensibilisation des scolaires (Volet C)

Depuis 2006, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut-Giffre (SIVM HG) a porté l'élaboration du Contrat de Rivière pour le compte des collectivités du bassin versant.

A ce jour, le portage et la mise en œuvre du Contrat de Rivière Giffre & Risse seront délégués par le SIVM du Haut Giffre et la Communauté de Communes des Quatre Rivières, au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A), une fois la signature effective, ce jour.

Le SM3A sera alors le maître d'ouvrage d'un nombre important d'actions du contrat de rivière (95% en nombre), essentiellement sur les volets « gestion risques inondations », « restauration des milieux aquatiques » et « communication, sensibilisation ».

Ce sont près de 42 millions d'euros de travaux qui pourront être engagés pour les rivières, dont près de 20 millions d'euros par le SM3A. Une aide financière importante (près de 55% du total) sera apportée par l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Haute Savoie et le SMDEA 74.

Déroulement

Animation de la séance : Jean Charles MOGENET

Introduction

A partir de 15h45 – Accueil des participants

16h15 – Ouverture de la séance – Gérard GAY

Discours et allocutions

16h20 – SIVM du Haut Giffre, Président du Comité de Rivière - **Yves LAURAT**

16h25 –Présentation des grandes actions du contrat rivière et de la politique développée – **Jean Charles MOGENET**

16h30 – Agence de l'EAU RMC – **Nicolas CHANTEPY**

16h35 – Conseil Général de Haute SAVOIE – **Christian MONTEIL**

16h40 – SMDEA – **Maurice SONNERAT**

16h45 – CC4R – **Bruno FOREL**

16h50 – SM3A (structure porteuse) – **Martial SADDIER**

16h55 - Région Rhône-Alpes – **Alain CHABROLLE**

17h00 – Etat –Préfecture – **Philippe DERUMIGNY**

17h05 – Echanges

17h15 - SIGNATURE

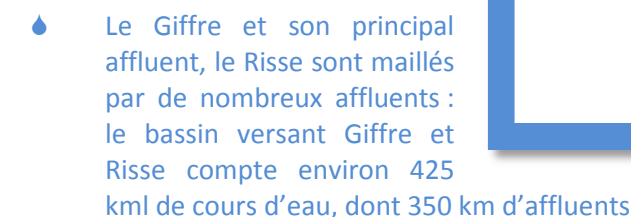
17h30 – Buffet de clôture

La presse est invitée à toute la séance

Qui est invité à cette cérémonie ?

- ◆ les députés, sénateurs, conseillers généraux du secteur
- ◆ les élus des collectivités du bassin versant : 3 communautés de communes, 15 communes, syndicats d'assainissement, d'eau potable, etc.
- ◆ les associations locales et départementales de pêche, de protection de la nature, de chasse
- ◆ les représentants du monde agricole et de l'industrie-artisanat
- ◆ les administrations : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Région Rhône-Alpes, Conseil Général, SMDEA, Etat

Le bassin versant est situé dans le département de la Haute-Savoie, en limite de la Suisse. Il s'étend sur un territoire de **450 km²**, qui comprend 19 communes, dont 15 sont concernés par le projet (11 SIVM du HG, 4 CC4R)



- De nombreuses activités, ainsi que des usages divers de l'eau se sont développés au fil du temps (eau potable, agriculture, hydroélectricité, pêche, tourisme, eaux vives (rafting/canyoning), production de neige artificielle...)

Les principaux enjeux à traiter

- de gestion des ressources en eau (rechercher l'assurance d'un équilibre des quantités d'eau dans les milieux naturels (cours d'eau, nappe souterraines, zones humides...) en s'attachant à pérenniser des usages de l'eau compatibles avec les ressources disponibles naturellement (eau potable, usages hydro-électriques, agriculture, neige artificielle,...)

- d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- de préservation et de gestion des milieux naturels liés à l'eau (forêt alluviale, zones humide, boisements de berges), support d'une biodiversité, du cadre de vie et des activités touristiques (d'hiver comme d'été)
- Des compromis de gestion restent donc à trouver pour les années à venir

Contrat de rivières Giffre & Risse :

Un programme d'actions pour 2012-2018

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

Un contrat de rivière est un document signé entre le porteur de projet (ici le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords – SM3A), les maîtres d'ouvrage des actions inscrites (par exemple un syndicat d'assainissement, une commune, un syndicat agricole, une entreprise privée), et des partenaires financiers et/ou techniques (l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, le SMDEA, l'Etat). Il propose et planifie sur une durée à définir (de 5 à 7 ans) un ensemble d'actions visant à améliorer le fonctionnement et la qualité générale des milieux aquatiques.

Que contient-il ?

Le Contrat de Rivière Giffre & Risse s'inscrit dans une démarche de territoire qui associe 15 communes et permet notamment de décliner un programme d'actions adapté aux enjeux locaux, tout en répondant aux réglementations européennes et nationales sur le territoire.

Ce programme a été hiérarchisé et tient compte des priorités techniques (déclinaison des enjeux présentés précédemment) ainsi que contraintes de mise en œuvre (composition de dossier réglementaire, acquisition foncière,...). 71 actions sont prévues au programme d'intervention (étude technique, étude de maîtrise d'œuvre, travaux,...).

Les actions phare

♦ de sécurisation des biens et des personnes :

Il s'agit ici de réduire l'aléa d'inondation en restaurant des zones d'expansion de crue le long des cours d'eau principaux, de renforcer les dispositifs de protection, de maintenir les gabarits hydrauliques, de communiquer auprès de la population sur les risques d'inondation, d'anticiper les situations de crise pour mieux gérer leur organisation.

Exemples d'actions programmées :

- restauration d'espaces naturels d'expansion de crue, dans le lit majeur du Giffre ou de manière plus artificielle

💧 de gestion des ressources en eau

L'objectif est de concilier les enjeux de prélèvement d'eau pour les activités économiques (EDF, retenues collinaires,...) avec le maintien de la qualité et du fonctionnement des milieux naturels (notion de débit réservé (débit qui doit obligatoirement rester à *minima* toute l'année dans le lit d'un cours d'eau)).

Exemples d'actions programmées :

- étude de la nappe alluviale du Giffre et modélisation de son aquifère
- amélioration du débit réservé en aval du barrage de Taninges sur la base des débits minimum biologiques et de la concertation

💧 d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

L'objectif étant d'atteindre une bonne qualité écologique des eaux, les actions se porteront sur : la réduction des pollutions d'origine domestique (assainissement collectif, non collectif, pesticides non agricoles), la réduction des pollutions d'origine agricole et la réduction des pollutions d'origine industrielle.

Exemples d'actions programmées :

- Mise en œuvre de grosses infrastructures de pointe pour le traitement des eaux usées (Taninges, Mieussy/ Saint Jeoire)

💧 de préservation et de gestion des milieux naturels liés à l'eau

Cet objectif très ambitieux passe par plusieurs sous-objectifs : améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains, améliorer la circulation piscicole, restaurer le lit et les berges, gérer les phénomènes d'érosion et dépôt de matériau, protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables,...

Exemples d'actions programmées :

- restauration de la dynamique sédimentaire,
- définition d'une stratégie de gestion des forêts alluviales et des zones humides d'altitude et mise en œuvre des actions de restauration/conservation

💧 De pérennisation de la gestion globale de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant

Ce volet concerne toute l'animation de la démarche, toute la communication autour des actions et la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, ainsi que l'évaluation des impacts des actions menées dans le cadre du contrat de rivière sur l'amélioration de l'état des milieux.

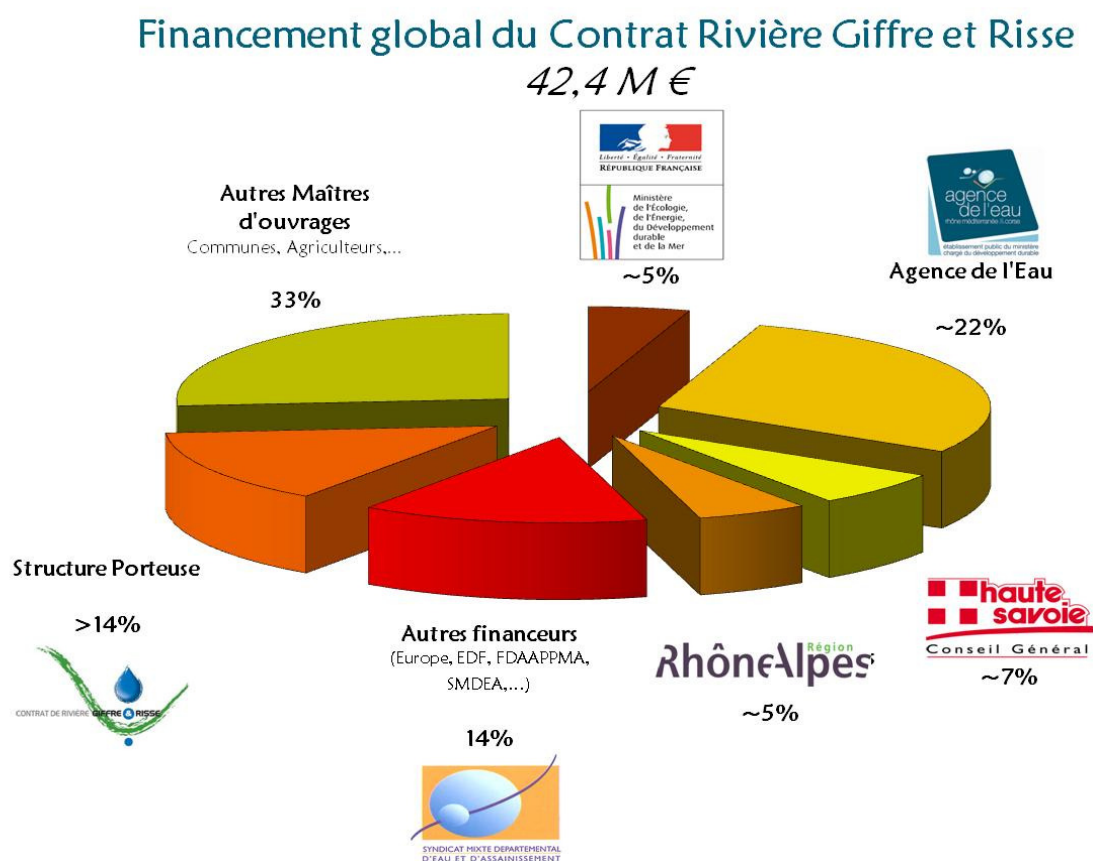
Exemples d'actions programmées :

- animations pédagogiques sur le thème de l'eau, mise en place d'un outil de suivi, amélioration de la connaissance, mise en place d'un observatoire des cours d'eau...

Quelle durée et quel coût ?

Ce projet se déclinera sur les 7 prochaines années, avec la réalisation d'un bilan mi-parcours permettant de réorienter si nécessaire l'action à engager, notamment en fonction des résultats obtenus et de nouveaux enjeux qui pourraient émerger sur le territoire.

- Un montant prévisionnel de 42 M€ sera engagé sur 7 années par les collectivités et des maîtres d'ouvrages privés, selon le plan de financement suivant :



Acteurs concernés

Le Comité de rivière

Le Contrat de Rivière est élaboré, validé et mis en œuvre par un comité de rivière, dont sa composition est arrêtée par le Préfet.

Le comité de rivière du Giffre, instance officielle, a été instauré en décembre 2003 et s'est réuni 4 fois jusqu'à ce jour.

Le comité de rivière est l'instance qui regroupe les acteurs du bassin versant à l'échelle locale et supervise le déroulement du programme d'actions défini par le contrat de rivières. Composé d'une soixantaine de personnes, le comité de rivière est organisé en trois collèges de représentants nommés par le Préfet : les collectivités territoriales, les usagers et les administrations.

- ◆ **Les collectivités** : outre le SIVM, la CC4R et le SM3A, tous les syndicats intercommunaux en charge de la gestion de l'eau ou de l'aménagement du territoire sont représentés.
- ◆ **Les usagers** : le contrat de rivières Giffre et Risse associe les usagers par le biais d'une concertation permanente. Usagers, associations de protection de la nature, fédérations professionnelles sont associées aux décisions prises, acteurs économiques.
- ◆ **Les administrations** : l'Etat par le biais de ses différents services, l'Agence de l'Eau, la Région, le Département sont aussi partie prenante de la démarche.

La cérémonie de signature est organisée autour de l'invitation des membres officiels de ce comité de rivière.

Qui met en œuvre le Contrat de Rivière ?

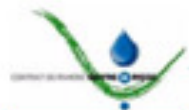
Le SM3A sera le maître d'ouvrage, pour le compte du SIVM du Haut Giffre et la Communauté de Commune des Quatre Rivières, d'un nombre important d'actions du contrat de rivière (95% en nombre), essentiellement sur les volets « gestion risques inondations », « restauration des milieux aquatiques » et « communication, sensibilisation ». Des communes et syndicats d'assainissement, ainsi que des entreprises privées seront conjointement en charge de la mise en œuvre de certaines autres actions.

Qui le finance ?

Cf. graphique page précédente

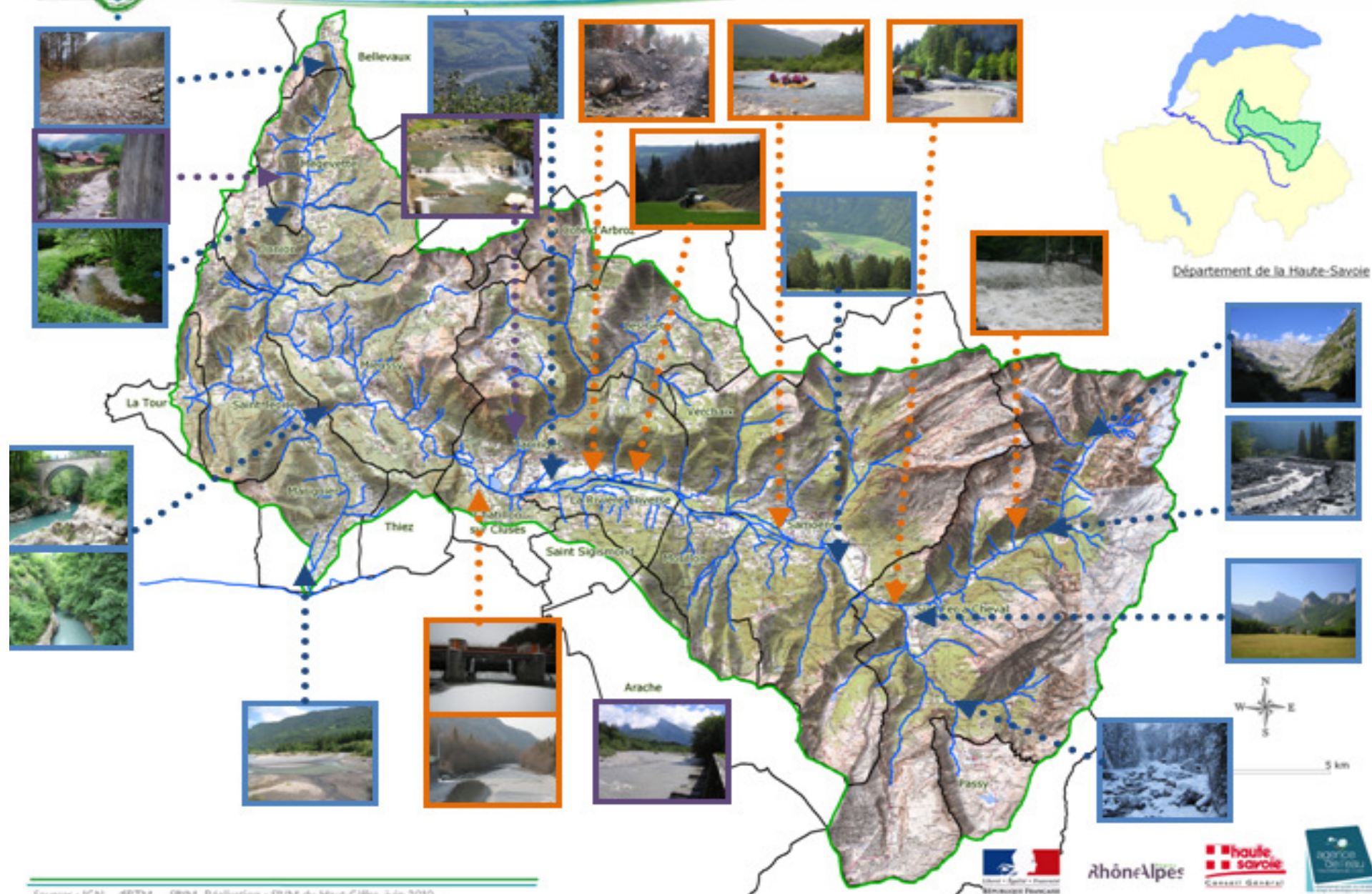
La mise en œuvre du contrat de rivières Giffre & Risse sollicite plusieurs financements. Ainsi, les collectivités locales, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général, le SMDEA, EDF, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, participent dans le cadre de leurs compétences et politiques respectives.





Localisation du bassin versant

Contrat de Rivière Giffre et Risse



Sources : IGN, GRTM, SIVM. Réalisation : SIVM du Haut-Giffre, juin 2010.